

## AVIS DE PUBLICITE

2024-01 G UTI MA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE GIVET

#### Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Givet (Tour Victoire ; Références cadastrales : DPF non cadastrée section BC ; PK : 4,300 Canal de la Meuse en rive gauche)

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité commerciale de location de bateaux électriques

<b>Publié le</b>	23/02/2024
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	Date : 24/03/2024 Heure : 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation d'un plan d'eau du Domaine Public Fluvial (DPF) d'une surface d'environ 66 m <sup>2</sup> pour une activité commerciale de location de bateaux électriques.
<b>Lieu</b>	<b>Commune</b> : 08600 GIVET <b>Adresse</b> : Tour Victoire <b>Références cadastrales</b> : DPF non cadastrée section BC <b>PK</b> : 4,300 Canal de la Meuse en rive gauche
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	À proposer par le candidat
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir photos Ville frontière avec la Belgique Emplacement privilégié en plein cœur historique de la ville Proximité immédiate des installations du port de plaisance
<b>Restrictions</b>	Néant
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire
<b>Conditions générales</b>	<b>financières</b> Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. <a href="https://www.vnf.fr/BO99.pdf">BO99.pdf (vnf.fr)</a>

**Date de disponibilité  
prévisionnelle du bien  
Durée de la COT/AOT**

Immédiate

Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum sans tacite reconduction

Les critères seront considérés en fonction :

- Du montant de la redevance proposée,
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements,
- De la solidité du projet

**Critères de sélection**

**Négociation**

Oui dans la limite basse de la tarification VNF

**Pièces à fournir**

- Courrier de demande d'occupation du Domaine Public fluvial
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée,
- Offre de prix : [BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

**Dépôt des candidatures**  
*Modalités de transmission*

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à : [ap-ami.dtne@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr)

**En indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

- Ou par courrier postal à l'adresse suivante :  
UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy-notre-Dame  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

**En indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

**Service à contacter pour  
renseignement**

Voies navigables de France  
UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame  
08000 Charleville-Mézières  
Tél : 03.24.33.20.48

## PLAN DE SITUATION



